

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Arrêté du Gouvernement wallon portant désignation des membres du comité stratégique relatif aux conventions carbone

Le Gouvernement wallon,

Vu le décret Neutralité carbone du 16 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} février 2024 relatif aux conventions carbone, article 7, § 2.

Considérant que toutes les organisations visées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} février 2024 relatif aux conventions carbone ont proposé de désigner un ou plusieurs de leurs membres pour composer le comité stratégique ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Sont désignés membres du comité stratégique dans le cadre des conventions carbone sur proposition des organismes représentés les personnes suivantes :

un représentant par communauté carbone :

- Yves Boraccino – Lhoist ;
- Laurent Evrard – FEBELCEM ;
- Emilie Butaye – InDUfed ;
- Bruno Vandezande – AGORIA ;
- Laurie Dufourni – Industrie céramique ;
- Guy De Muelenaere – Industrie du textile, du bois et de l'ameublement ;
- Marc Tilmant – Essenscia ;
- Frédéric Descamps ou Alain Deprez – Crystal computing ;
- Marie-France Lebbe ou Philippe Coigné – Sidérurgie ;
- Sébastien Loiseau – FEDIEX ;
- Jean-François Dussard – Carmeuse chaux ;
- Ann Nachtergaele – FEVIA ;
- Noélie Detienne ou Valérie Pevenage pour le SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- François Verpoorten pour l'Agence wallonne de l'Air et du Climat ;
- Jérôme Rutté, représentant de la Ministre de l'Energie ;
- Anne-France Depierreux, représentante de la Ministre du Climat ;
- Manuel Mengoni, représentant du Ministre de l'Economie ;
- Elodie Belleflamme ou Caroline Decoster pour AKT ;
- Luca Ciccia, représentant de la CSC ;
- Lydie Gaudier, représentante de la FGTB ;
- Arnaud Collignon de l'asbl CANOPEA, représentant des organisations environnementales ;
- Jean-Benoit Verbeke l'expert technique désigné ;
- Pascal Lehance pour Wallonie Entreprendre.

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 30 janvier 2025.

Art. 3. Le Ministre qui a le climat et l'énergie dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 30 janvier 2025.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal,

A. DOLIMONT

La Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,

C. NEVEN



Copie certifiée conforme

Dirk WINDMULLER
Secrétariat du Gouvernement